

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECREE N° 84/842 du 7/05/84  
MIPS.DGTFP.DFP.32021.

Portant intégration et nomination des Fonctionnaires en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1, du Statut Particulier du Personnel Technique de la Recherche Scientifique, en tête : Monsieur MADEMOCE Celestin.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

VISAS :

✓ Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B. ✓ Vu la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

✓ Vu la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

✓ Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

✓ Vu le décret n° 82/842 du 16.9.1982 portant statut particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

✓ Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

✓ Vu le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

✓ Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

✓ Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

D.G.F. ✓ Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

✓ Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

✓ Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

✓ Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

✓ Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

✓ Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

✓ Vu le décret n° 79/354/MJT.SGFPT.DFP du 29 Juin 1979 ;

1982; ✓ Vu le décret n° 82/873/MJE/SGL/DMP du 23 Septembre 1971 ;

✓ Vu le décret n° 71/353/MJT.DGT.DG/PE du 4 Novembre 1971 ;

.../...

✓ u le décret n° 73/493 du 21 Décembre 1973 ;  
✓ u le décret n° 80/525 du 1er Décembre 1980 ;  
✓ u l'arrêté n° 76 41/MJT.DGT.DCGPCE du 10 Décembre 1974 ;  
✓ u le décret n° 82/572 du 12 Juin 1982 ;  
✓ u le décret n° 78/658/MJT.SGFPT.DFP du 25 Octobre 1978 ;  
✓ u le décret n° 82/521/MJT-SGIE du 2 Juin 1982 ;  
✓ u le décret n° 78/589/MJT-SGFPT/DFP du 6 Septembre 1978 ;  
✓ u le décret n° 81/240/MEN/DPLA-SF du 16 Avril 1981 ;  
✓ u le décret n° 82/586/MEN/DGAS/DPLA/SF du 7 Juin 1982 ;  
✓ u le décret n° 76/304/MJT.DGT.DCGPCE du 19 Août 1976 ;  
✓ u le décret n° 79/494 du 12 Septembre 1979 ;  
✓ u le décret n° 82/474/MJT/DGIE/DPLF du 27 Mai 1982 ;  
✓ u le décret n° 80/448/MJT.DGTFP.DFP du 3 Novembre 1980 ;  
✓ u le décret n° 82/572 du 12 Juin 1982 ;  
✓ u la lettre n° 0706/MCARS/DGRS/DPLF du 9 Octobre 1982,  
du Directeur Général de la Recherche Scientifique ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. -- En application des dispositions du Décret n° 82/842 susvisé, les fonctionnaires dont les nous suivent, en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique, sont intégrés dans le statut Particulier du Personnel Technique de la Recherche Scientifique, nommés à concordance de grade et bénéficient d'une bonification d'un échelon :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE 1 :</u>	
MADEMO CElestine, en service à Brazzaville	Intégré et nommé à concordance de grade, Attaché de Recherche de 3ème échelon, indice 1010.
Ingénieur d'Agriculture de 2ème échelon, indice 940, pour compter du 10.4.1981.-	Promu au 4ème échelon, indice 1110, pour compter du 1er.1.1983.-
BOUKLIBOU-BEMBA Gérard en service à B'Ville	Intégré et nommé à concordance de grade, Attaché de Recherche de 5ème échelon indice 1240.
Ingénieur Agronome de 4ème échelon, indice 1140, pour compter du 1er.7.1978.	Promu au 6ème échelon, indice 1400, pour compter du 1er.1.1983.
N'BEMBI Pierre, en service à Brazzaville	Intégré et nommé à concordance de grade Attaché de Recherche de 1er échelon, indice 830.
Inspecteur Vétérinaire de 1er échelon, indice 830, pour compter du 5.11.1981.	Promu au 2ème échelon, indice 920, pour compter du 1er.1.1983.

HUKYIN Jean François  
en service à B/Ville

Ingénieur Océanologue de 1er échelon, indice 830, pour compter du 3.9.1979.

Intégré et nommé à concordance de grade, Attaché de Recherche le 1er échelon indice 830.

Promu au 2<sup>e</sup> échelon, indice 920 pour compter du 1er Janvier 1983.

DINGI-REISSI Jérôme  
en service à B/Ville

Professeur le Lycée de 2<sup>e</sup> échelon indice 920, pour compter du 16. Février 1982.

Intégré et nommé à concordance de grade et d'indice; Attaché de Recherche le 2<sup>e</sup> échelon, indice 920, pour compter du 1er Janvier 1983, promu au 3<sup>e</sup> échelon, indice 1010, pour compter du 1er Janvier 1983.

HARANGUI Antoinette  
en service à B/Ville

Ingénieur d'Agriculture de 3<sup>e</sup> échelon, indice 1010 pour compter du 14 Octobre 1981.

Intégré et nommé à concordance de grade et d'indice d'Attaché de Recherche le 3<sup>e</sup> échelon, indice 1010 pour compter du 1er Janvier 1983, promu au 4<sup>e</sup> échelon indice 1110.

SHIBI Christophe  
en service à B/Ville

Inspecteur Vétérinaire de 1er échelon, indice 830, pour compter du 2.2.1981.

Intégré et nommé à concordance de grade, Attaché de Recherche de 1er échelon, indice 830, pour compter du 1er Janvier 1983. Promu au 2<sup>e</sup> échelon, indice 920, pour compter du 1er Janvier 1983.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'encodage, pour compter du 1er Janvier 1983 et de la soldé pour compter du 1er Janvier 1984, sera enregistré, publié au JERFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, les Arts  
et de la Recherche Scientifique,

Jean Baptiste T. TI-LOUTARD

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MINTSOM

ATTACHEES :

JERFC..... 1  
GEME/BFR..... 3  
DFT/BST..... 1

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Esséteumba LEKUNDZU

D.G.B.....	3	INTERESSES.....	7
D.G.F.....	1	GEME/BFR.....	2/-
DGRS.....	2		
DOSSIERS.....	21		